

L'accélérateur des projets innovants

Hôtel de Région, Bordeaux

JEUDI 17

OCT OBRE

9H 22H

RÈGLEMENT

CONCOURS TREMPLINS I'NOV PRO 2024

CE CONCOURS S'ADRESSE AUX PORTEURS DE PROJETS INNOVANTS, AUX START-UPS ET AUX ARTISANS DANS LES DOMAINES VIE PRATIQUE, ARTISANAT ET/OU INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES.

CONSTITUTION DU DOSSIER ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- > le formulaire d'inscription et le règlement du concours complétés et signés,
- > une photocopie du titre de propriété intellectuelle (brevet, dessin et modèle) établi au nom du candidat (ou du représentant légal de l'entreprise candidate) caractérisant la nouveauté et l'activité inventive du projet,
- > des photos de l'invention ou du prototype,
- > innovation présentée pour la 1ère fois à un concours organisé par TRANSTECH
- > chèque de caution de 100 € (encaissé uniquement en cas de désinscription ou de non présence le jour de l'événement) à l'ordre de TRANSTECH Aquitaine.
- > inscription obligatoire à la soirée de clôture le jeudi 17 octobre 2024 à partir de 19h pour la remise des prix du concours.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être retournés complétés et signés au plus tard le 31 août 2024 par mail à contact@inventifs-transtech.fr ou à l'adresse suivante : TRANSTECH Aquitaine – 96 rue de Beausoleil – 33170 GRADIGNAN.

L'inscription au concours « Tremplins l'NOV PRO » d'un dossier admis par le comité d'organisation vaut acceptation d'utilisation, de publication et de reproduction des éléments contenus dans le dossier de candidature aux fins de communication et de promotion du concours dans les médias et autres documents réalisés par Transtech. Le dossier ne sera étudié qu'une fois considéré complet après réception du chèque de caution.

LES CRITÈRES DE JUGEMENT DU JURY

- > innovation (caractère innovant du produit)
- > l'usage (importance de la différence d'usage)
- > marketing (capacité du produit à séduire sa cible, prise en compte du prix de revient du produit, pénétration du marché)
- > juridique (qualité de la propriété industrielle)
- > industrielle (faisabilité technique du produit)
- > cohérence (couple porteur / projet)

DROIT À L'IMAGE

Le porteur de projet autorise TRANSTECH à reproduire et à diffuser les photographies et les vidéos réalisées lors de son passage devant le jury du concours, et plus généralement lors de la journée du concours et de la soirée de clôture sur tous les supports de communication de TRANSTECH et notamment : chaîne Youtube (rediffusions), réseaux sociaux, supports papiers, informatique, électronique, numérique, etc.

TRANSTECH se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utile pour l'application et/ou l'interprétation du présent règlement, sous réserve d'en informer les candidats. Toutes modifications substantielles ou non au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du concours, lesquelles seront alors portées à la connaissance des candidats qui devront s'y soumettre ou à défaut se retirer du concours. Dans tous les cas, vous joindrez à votre dossier d'inscription, un chèque de caution de « bonne venue » de 100€ afin de garantir votre inscription et votre présence le jour de l'événement. Ce chèque vous sera rendu à la fin du concours.

LES ÉTAPES DU CONCOURS

ETAPE 1: PRÉ SÉLECTION SUR DOSSIER

Présélection sur dossier :

- > innovation protégée par un titre de propriété intellectuelle de moins de 5 ans caractérisant l'activité inventive,
- > présence d'une maquette ou d'un prototype,
- > innovation présentée pour la première fois à un concours organisé par TRANSTECH Aquitaine,
- > innovation (caractère innovant du produit),
- > l'usage (importance de la différence d'usage).

Être adhérent de Transtech ne donne en aucun cas un droit de priorité et ne vaut acceptation au concours.

Les demandes de participation sont soumises au comité d'organisation qui statue souverainement sur les admissions sans avoir à donner le motif de ses décisions.

ETAPE 2: PASSAGE DEVANT LE JURY

Les inventeurs présélectionnés sur dossier passeront devant le jury le **jeudi 17 octobre 2024** à l'Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux.

Plusieurs catégories de projets seront organisées pendant la journée. Le passage devant le jury se fera par thématique de projet. 1 lauréat sera désigné pour chaque thématique et 1 prix développement durable sera décerné de manière transversale.

Chaque inventeur disposera d'un temps limité pour sa présentation : « 3 minutes pour convaincre ». Un second passage de 7 minutes de questions-réponses avec le jury sera réalisé en suivant.

Le jury des « Tremplins l'NOV PRO » 2024 demeure souverain sans contestation possible.

La remise des prix récompensera un lauréat par catégorie de projet, lors de la soirée de clôture.

Le:		/		/ 20	24										
Signa	ature	e p	récé	dée	de la	a me	entio	n «	Lu e	et A	ppr	ou	vé:	>	
		•									•				



L'accélérateur des projets innovants

Hôtel de Région, Bordeaux

JEUDI 17 OCT OBRE

9H 22H

DOSSIER DE CANDIDATURE

CONCOURS TREMPLINS I'NOV PRO 2024

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE AINSI QUE LE RÈGLEMENT SIGNÉ PAR VOS SOINS DOIVENT NOUS ÊTRE RETOURNÉS AVANT LE 31 AOÛT 2024 ACCOMPAGNÉS DES PIÈCES DEMANDÉES, PAR MAIL OU À L'ADRESSE : TRANSTECH AQUITAINE - 96 RUE DE BEAUSOLEIL- 33170 GRADIGNAN

1. FICHE IDENTITÉ	
Nom:	Tel:
Prénom :	Mail:
Adresse :	Mobile :
Code Postal :	Entreprise (si existante) :
Ville:	Raison sociale :
2. PRÉSENTATION DE L'INVENTION Merci de rédiger ce document de manière claire et : (180 caractères maximum pour chaque zone de tex	synthétique pour qu'il permette de comprendre votre invention et ses avantages xte).
Nom du produit :	
Description de l'invention :	
Quel produit existant pourrait être considéré co	mme concurrent de votre produit :
Principal avantage de votre produit par rapport	aux produits concurrents :
Autres avantages de votre produit :	



L'accélérateur des projets innovants

Hôtel de Région, Bordeaux

JEUDI

OCT OBRE

9H 22H

DOSSIER DE CANDIDATURE

CONCOURS TREMPLINS I'NOV PRO 2024

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE AINSI QUE LE RÈGLEMENT SIGNÉ PAR VOS SOINS DOIVENT NOUS ÊTRE RETOURNÉS AVANT LE 31 AOÛT 2024 ACCOMPAGNÉS DES PIÈCES DEMANDÉES, PAR MAIL OU À L'ADRESSE : TRANSTECH AQUITAINE - 96 RUE DE BEAUSOLEIL- 33170 GRADIGNAN

3. AVANCEMENT DU PROJET								
Etat d'avancement général du projet								
Terminé En cours Inutile A venir								
				Validation générale de l'idée				
				Protection juridique				
				Maquette fonctionnelle ou prototype				
				Rencontres d'industriels pour la fabrication et / ou la commercialisation				
				Contractualisation avec un partenaire				
				Préséries				
				Production de série et commercialisation				
JURIDIQUE - PROTECTION DE VOTRE PROJET INNOVANT (BREVET, DESSINS ET MODÈLES, MARQUES) Date de dépôt de la demande : N° de dépôt :								
MERCI DE JOINDRE : > des photos de votre produit > la copie du titre de propriété industrielle > la copie du rapport de recherche (si déjà reçu pour les brevets) > un chèque de caution « de bonne venue » de 100€ à l'ordre de TRANSTECH Aquitaine								
Fait à : Le : / / 2024 Signature obligatoire précédée de la mention « Lu et approuvé »								